

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

INTERRUPTION DES TRAVAUX
6 RUE DES HORTENSIAS

N° A-2025-03-20-07

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,
Vu les articles L 480 – 2 du code de l'Urbanisme et L 152 – 2 du code de la construction et de l'habitation
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le courrier établi le 11/03/2023,
Vu la mise en demeure établie le 18/02/2025,
Vu le procès-verbal établi le 19 Mars 2025 par le Brigadier Chef principal Damien ALBERT, transmis au ministère public et constatant l'infraction aux règles d'urbanisme constituée par des travaux de construction ne respectant pas les règles d'urbanisme en vigueur et réalisés sans autorisation, commise par la [REDACTED] représentée par Monsieur [REDACTED] sur un terrain sis 6 rue des Hortensias 34710 LESPIGNAN sur la parcelle D 3865.

Considérant que le tribunal correctionnel ne s'est pas encore prononcé, et qu'il y a lieu d'ordonner l'interruption immédiate des travaux, à titre conservatoire et pour éviter une aggravation des constructions litigieuses, dans l'attente de la décision de justice.

ARRETE

ARTICLE 1 : la [REDACTED], représentée par Monsieur [REDACTED], domiciliée 118 avenue de la Plage 34410 SERIGNAN, exécutant des travaux non autorisés et non conformes aux règles d'urbanisme sur la parcelle D 3865, 6 rue des Hortensias, ne respectant pas sa demande de permis de construire n° 3413521Z0038 accordé le 21/06/2021 est mis en demeure d'interrompre immédiatement lesdits travaux, jusqu'à décision du tribunal correctionnel saisi de l'affaire.

ARTICLE 2 : Toutes les autorités de police et gendarmerie sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à la [REDACTED] représentée par [REDACTED] et transmis à :

- M. le procureur de la République près le TGI de Béziers
- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Béziers
- M. le directeur départemental Du territoire et de la mer, Subdivision territoriale de Béziers Ouest

FAIT à LESPIGNAN, le 20 Mars 2025

Le Maire,

Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 26 MARS 2025

ID : 034-213401359-20250320-A2025_03_20_07-AR

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture 20 MARS 2025
De l'Hérault Montpellier le
Et publication ou notification
Du
Le Maire : 26 MARS 2025

